



*Avec le soutien de la sous-section 49-04 du CNU de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Appel de Toulouse - 2 juin 2023 -**

De l'ensemble des professionnels des soins psychiques de l'enfance

Nous, professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, rassemblés à Toulouse au Congrès Français de Psychiatrie et Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, alertons solennellement l'ensemble des élus jusqu'au sommet de l'état sur le besoin d'une refondation du système de soin en santé mentale et psychiatrie de l'enfant et l'adolescent. Il s'agit aujourd'hui de prendre véritablement en considération l'état de santé mentale des bébés, enfants et adolescents qui seront les adultes de demain. Quelles que soient nos régions d'exercice, quelles que soient nos fonctions de prévention et de soin, nous faisons le constat unanime de la gravité de la situation.

Nous, professionnels de la discipline, avons déjà alerté à de nombreuses reprises sur ces besoins. Et plusieurs rapports indépendants partagent ces constats<sup>1</sup>.

Alors qu'en France 1,6 millions de mineurs (bébés, enfants et adolescents) présentent un trouble psychique caractérisé et les besoins de soins qui en découlent, seuls 750 000 à 850 000<sup>2</sup> bénéficient de soins, souvent dans des conditions dégradées et précaires au regard des recommandations de bonnes pratiques. L'accès de proximité est souvent entravé et les délais peuvent atteindre 18 mois.

Nous savons que la moitié au moins des troubles psychiatriques à fort potentiel de chronicité débutent avant l'âge de 14 ans<sup>3</sup>. Cette impossibilité actuelle de délivrance de soins présente donc de lourdes conséquences en termes de pronostic de santé mentale, et de perte de chances développementales.

Cette situation est contraire à l'engagement de l'état français à respecter la convention internationale des droits de l'enfant en matière de santé mentale.

Nous alertons sur la carence de l'état français en matière de moyens donnés aux professionnels pour assurer les soins psychiques nécessaires à la santé, au développement et à la sécurité de ses bébés, enfants et adolescents. Nous alertons sur les besoins indispensables en recherche en enseignement de la discipline. La situation actuelle de dégradation des soins expose les professionnels à un épuisement progressivement croissant et des prises de risques insoutenables pour les patients et leurs familles. L'absence d'investissement suffisant dans la recherche et l'attractivité universitaire comme non universitaire de la discipline engage l'avenir.

A la veille des Assises de la santé de l'enfant dont la tenue est annoncée avant l'été, nous, professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie du bébé, de l'enfant et de l'adolescent, engagés quotidiennement auprès de chacun des mineurs dont nous nous occupons et de leurs familles, dans une dynamique favorable forte de re-construction, réitérons l'absolue nécessité d'une refondation structurelle de ce système de soin en appui sur le modèle français du secteur, et d'un renforcement massif des moyens pour un doublement des capacités d'accueil et de soins dans nos territoires.

Il relève du devoir de l'état français de répondre à cette urgence sanitaire.

<sup>1</sup> Rapport du Défenseur des droits - Défenseur des enfants, novembre 2021 ; rapport du Haut Conseil à l'Enfance à la Famille et à l'Age, mars 2023 ; rapport de la Cour des comptes, mars 2023

<sup>2</sup> Rapport de la Cour des comptes, mars 2023

<sup>3</sup> OMS : Rapport d'information n° 494 (2016-2017), avril 2017